

“Quartiers écologiques en lien avec un réseau nature”

Le Séminaire Robert Auzelle a organisé, le 26 septembre 2012, la deuxième rencontre avec les professions du cadre de vie, placée sous le patronage du ministère de l'Égalité des territoires et du Logement. Après l'introduction de **Robert-Max Antoni**, président du Séminaire, **Alain Lecomte** a rappelé les échanges de la première rencontre du 28 septembre 2011 autour de la question “Face à l'étalement urbain, quel cadre de vie pour demain ?” (cf. *Urbanisme* n° 381, nov.-déc. 2011). Ensuite, un débat animé par **Antoine Loubière**, a permis l'expression des différents partenaires et professions. Les échanges ont été conclus par **Emmanuel Raoul**, secrétaire permanent du PUCA.

Le respect de soi, des autres et de la nature

par **ROBERT-MAX ANTONI**



En 2012, “Quartiers écologiques en lien avec un réseau nature” est le thème choisi par le Séminaire Robert Auzelle (SRA) pour sa réflexion annuelle inscrite en soutien à la politique du Grenelle dans le cadre de son partenariat avec la DGALN ^{1/}. Ce titre propose d'aller au-delà d'une conception normative des notions d'écoquartier et de trame verte et bleue, considérant, d'une part, la vocation de tout quartier et de toute agglomération à prendre en compte l'écologie dans son projet de développement durable et, d'autre part, le souci d'appartenance de tout territoire à un réseau continu d'espaces naturels aux diverses échelles géographiques. Il s'agit bien de la mise en marche d'une nouvelle conception d'un mode de vie liée à la promotion d'un cadre de vie où l'écologie s'installe au cœur de l'art urbain.

Des contributions et des communications exprimées le 26 septembre, il ressort des actions et des attitudes communes :

la notion de ville évolue et conduit à considérer les agglomérations de communes rurales autour d'une petite ville comme un enjeu fort du développement de demain pour la moitié de la population française ;

la notion de nature évolue aussi, pour être considérée comme le lieu continu de la biodiversité en milieu rural et urbain ;

la maison individuelle sera désormais appréhendée comme une maison urbaine coexistant avec des immeubles d'habitation dans des ensembles à densité et taille humaines ;

les nombreux colloques, brochures, expériences, guides, concours... attestent des efforts de formation permanente au sein des professions en matière de développement durable ;

l'attitude réservée des professionnels face à la seule application de normes et de labels révèle leur volonté d'engager des procédures mieux adaptées à chaque cas d'espèce, plus ouvertes à l'imagination et à une gouvernance associant habitants et services publics ;

la demande de la maîtrise d'œuvre est de nouveau exprimée auprès des élus maîtres d'ouvrage, pour consacrer des moyens d'études revalorisés permettant d'assurer une concertation démocratique en amont de tout projet de développement. D'une manière générale, tous les intervenants ont souligné la nécessité de sortir de l'opération isolée dans son périmètre de définition pour intégrer le souci écologique aux diverses échelles des territoires concernés.

En conclusion, pour le SRA, le thème choisi nous révèle les territoires émergents des communautés de communes, nouveaux cadres de vie tout à la fois ruraux et urbains, où les habitants pratiqueraient le respect de soi, des autres et de la nature que nous vous proposons, à juste titre, d'appeler “rurbanité”. Cette deuxième rencontre devrait aussi encourager les professionnels à faire valoir leurs propres responsabilités et leur indépendance pour partager une éthique commune dans le cadre d'une déontologie interprofessionnelle. Mais tout reste à inventer. |

Robert-Max Antoni

^{1/} Direction générale de l'aménagement, de la nature et du logement.



Pour en savoir plus
www.arturbain.fr

Retour sur l'étalement urbain

par ALAIN LECOMTE*

* Président de la 3^e section du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD).

Les professionnels qui s'inquiètent le plus des conséquences de l'étalement urbain, même s'ils n'en donnent pas une définition générale, se sont retrouvés le 28 septembre 2011 pour proposer des actions relevant de leurs responsabilités.

Cette forme d'urbanisation se fait de plus en plus loin des centres des agglomérations, ce qui augmente la longueur des déplacements vers les bassins d'emploi, et donc la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre ; elle se fait souvent au détriment des zones naturelles et agricoles, en raison d'une consommation excessive d'espace utilisé pour la construction de maisons individuelles isolées sur de grandes parcelles et d'équipements générateurs d'espaces délaissés ; elle se traduit par

apportent leur concours. Elles contribuent par leur savoir-faire au changement de nos modes de vie et de nos habitudes. Avec les élus, les professionnels montrent, par l'exemple, que l'on peut créer des ensembles à densité humaine mesurée garantissant une qualité de vie, à condition de veiller dans les projets urbains à l'insertion de la nature et à une bonne desserte des logements par des transports collectifs.

Débat sur la densité

Dans le renouvellement urbain, elles recherchent le moyen d'obtenir une plus grande densité, et cette recherche concerne aussi le périurbain, dont le tissu résulte précisément de l'étalement urbain. Le sujet

de la densité même peut faire débat lorsque l'excès de densité conduit à des coûts de construction et d'aménagement qui ne sont plus compatibles avec les moyens financiers des futurs habitants.

Pour d'autres professionnels, les méfaits de l'étalement urbain n'ont pas la même évidence, surtout si on les impute à la maison individuelle. En effet, la maison individuelle contribue à plus de la moitié de la construction annuelle en France de logements et assure l'accession à la propriété de nombreuses familles.

Tous les professionnels se retrouvent sur le rôle essentiel des collectivités territoriales pour assurer la maîtrise du foncier et fabriquer, en concertation avec les habitants, des projets urbains qui améliorent leur cadre de vie.

une lacune en termes de qualités architecturale et urbaine (monotonie du bâti, voirie surdimensionnée, absence de services de proximité...), elle contribue à la ségrégation sociale et au repli sur soi des habitants.

Ces constats sanctionnent dans l'étalement urbain un déficit, écologique, social, esthétique et finalement économique, contraire au développement durable.

Les professions du cadre de vie représentées à cette rencontre-débat ont indiqué les actions qu'elles avaient engagées /1. Ainsi, elles participent à la fois à l'information du public, à la formation permanente des professionnels qualifiés et à la sensibilisation des élus auxquels les professionnels

En conclusion, il ressort de cette première rencontre du 28 septembre 2011, entre les professions du cadre de vie, une volonté partagée de tenir compte de la diversité des territoires, de travailler sur la densité d'une façon concrète et de garder à l'esprit que les logements doivent rester à des prix abordables pour la plus grande majorité de la population. La qualité des contributions et des débats qui s'est instaurée sur ce thème de société entre les professions du cadre de vie a conduit le Séminaire Robert Auzelle à organiser en septembre 2012 une deuxième rencontre sur le thème "Quartiers écologiques en lien avec un réseau nature", sous le patronage du ministère de l'Égalité des territoires et du Logement. | **Alain Lecomte**



1/ Cf. *Urbanisme*, n° 381, nov.-déc. 2011.

CLUB VILLE AMÉNAGEMENT

Moins de normes et plus d'inventivité

La 6^e édition des Entretiens de l'aménagement, organisée à Bordeaux en mars 2010 par le Club Ville Aménagement, avait notamment permis d'émettre un certain nombre de propositions concrètes en matière de stratégie et de gouvernance des opérations d'aménagement urbain, d'accessibilité au logement pour tous – socle de l'équité sociale – comme en matière de développement durable. Les prochains Entretiens, qui se dérouleront les 20 et 21 mars 2013 à Rennes et qui auront pour titre-manifeste "Le printemps des villes : villes en mouvement, villes pour tous", seront l'occasion de réaffirmer l'enjeu décisif que constitue la ville, à toutes ses échelles, et particulièrement dans sa dimension "intégratrice" et citoyenne, ainsi que de faire émerger de nouvelles propositions d'action pour produire la ville de demain.

L'ambition de la qualité environnementale

La notion de qualité environnementale, bien intégrée dans les normes de construction, a été étendue à certaines opérations d'aménagement exemplaires (écoquartiers). Une série récente de mesures nouvelles, prises en application de la loi Grenelle 2, a ajouté des dispositions d'ordre général en termes de précautions et de préconisations qui vont également dans ce sens.

Nous devons maintenant éviter un double écueil :

- Les écoquartiers, même s'ils se multiplient, restent des exceptions dans un dispositif de production global qui, très majoritairement, change peu. Le risque est donc de les voir devenir une sorte de "bonne conscience" des collectivités, masquant une réalité qui n'évoluerait que de façon beaucoup plus limitée.
- Les normes de type Grenelle 2 ajoutent aux opérations publiques un ensemble de contraintes qui, même si elles sont individuellement justifiables, conduisent, par leur accumulation, à une charge très lourde sur ces opérations, en termes à la fois de délais et de coûts, qui peuvent devenir rédhibitoires (exemple : la disproportion, telle qu'elle est affichée à ce jour dans les textes, des mesures compensatoires à trouver pour les espèces protégées)... À côté de ce dispositif massif, les petites opérations privées (lotissements) échappent à ces contraintes. Le risque est ici, au nom d'intentions vertueuses, de dériver vers une pénalisation des opérations

publiques, sans traiter véritablement la question de l'impact de l'urbanisation sur l'environnement.

Face à ces écueils, il faut en premier lieu réaffirmer que la recherche de la qualité environnementale doit être intégrée à l'ensemble du processus du développement urbain. Le mérite des écoquartiers a été d'ouvrir la voie et de mettre en avant les progrès possibles ; il convient désormais non de multiplier les écoquartiers à travers une labellisation forcément réductrice, mais au contraire de généraliser, voire de banaliser cette démarche en montrant qu'elle doit être présente à toutes les étapes et à toutes les échelles de l'urbanisation. Le rôle des aménageurs publics peut être très important en ce sens.

Si cette préoccupation doit être au cœur de tous les projets, elle doit également pouvoir prendre des formes diverses selon les cas. Il importe, dans ce domaine où il reste beaucoup à inventer, de laisser la porte ouverte aux innovations et aux démarches adaptées à chaque contexte. Il faut s'appuyer sur la créativité et la culture des acteurs de l'aménagement (dont beaucoup sont déjà porteurs d'une dynamique de changement) pour bâtir des projets adaptés et innovants, sans s'enfermer dans des normes rigides qui tendent à certifier un produit, alors que nous souhaitons valoriser un processus. |



Depuis sa création en 1993, le **Club Ville Aménagement** – association de maîtres d'ouvrage urbains regroupant une quarantaine des principaux organismes d'aménagement en France – s'attache à saisir le sens de l'action d'aménagement au regard des évolutions qui modèlent en permanence la ville contemporaine. Au travers de ses groupes de travail réunissant praticiens, experts et chercheurs, en développant ses analyses *via* des colloques et des publications, en organisant des voyages d'étude ou encore en participant à des rencontres nationales et internationales, le Club est un acteur prospectif et critique animé par la passion d'enrichir les réflexions des professionnels autour de l'action urbaine. Il est présidé par Alain Garès, directeur général de la SPLA du Grand Toulouse. Sa secrétaire générale est Marie-Claude Dalibard.

www.club-ville-amenagement.org

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES URBANISTES

Réfléchir à la bonne échelle

1/
Jusqu'à penser à plusieurs reprises la dissolution de la ville (Bruno Taut ou Frank Lloyd Wright).

2/ Nous ne citerons aucun nom, et vous en trouverez facilement d'autres.

3/
La question de la ville durable est trop systématiquement posée à l'occasion de la production de zones d'aménagement nouvelles. Or la ville durable, c'est également une capacité à valoriser, recycler, retraiter les quartiers existants.

4/
La dimension économique est trop souvent absente des quartiers écologiques, alors que l'essor des nouvelles activités, et donc l'emploi, sera de plus en plus lié aux économies vertes, circulaires, sociales et solidaires.

5/
Les transports en commun, écologiquement vertueux, financent parfois cet étalement.

6/
D'autant plus que les pauvres ont des voitures polluantes.

7/
Entre 2006 et 2009, les espaces agricoles et naturels ont perdu 236 ha par jour.

8/
Débats engagés lors de l'université d'été du CFDU.

9/
Cf. la proposition d'amendement au projet de loi pour l'habitat, rédigée avec l'appui de la SFU et de l'OPQU.

10/
Débat approfondi par le Comité 21, avec la participation de la SFU.

Le travail des urbanistes est caractérisé par une approche globale et transversale du territoire, nécessairement environnementale. L'écologie est présente au cœur de l'urbanisme, les écoquartiers ne pouvant pas être des expériences isolées. En liant le projet de quartier écologique à un "réseau nature", le Séminaire Robert Auzelle exprime une préoccupation semblable. Dans son "art urbain", conception sociale et spatiale, il nous dit la nécessité de l'inscription du projet de quartier écologique dans une dimension territoriale.

L'affirmation territoriale de l'urbanisme s'avère encore nécessaire. L'urbanisme de 1911 l'esquissait déjà, qui, dans les textes fondateurs de la Société française des urbanistes, citait l'espace urbain, et aussi rural, comme son objet. Au fil de son histoire, l'urbanisme, qui était né, en quelque sorte, avec l'hygiénisme, en réaction à la ville existante, a affiché une conception paradoxale des relations entre la ville et l'environnement naturel /1. Le quartier écologique, est-ce cette opposition qui resurgit ? À présent, la question est mieux formulée, mais l'intégration de principes environnementaux dans les études urbaines de grande échelle se heurte encore à des compétences territoriales mal distribuées, ou à des choix inadaptés, donnant la primauté à l'économie immédiate. Comment construire réellement un territoire durable global ? Est-ce une question de gouvernance, de technique, de stratégie ?

Nombre d'études montrent que des écoquartiers ou des villes durables manquent leurs objectifs faute d'avoir posé les questions à la bonne échelle. Les urbanistes sont souvent appelés à travailler à des projets de quartier durable ou d'écoquartier que le maître d'ouvrage a isolé dans un périmètre et dans des thématiques trop délimités. En voici quatre exemples, le trait est à peine forcé /2.

- On nous dit que la nappe phréatique est proche, préserver son eau pure est un objectif écologique essentiel de ce grand projet durable, des techniques très novatrices sont mises en œuvre. En prenant un peu de recul, on s'aperçoit qu'il n'y avait aucune fatalité à construire à cet endroit-là, et que cette extension urbaine nuira au renouvellement des quartiers existants voisins /3 ;

- Le cahier des charges nous décrit une extension de bourg écologique, la création de circulations douces, la proximité du centre... Un zoom arrière sur la carte révèle vite que l'extension projetée dans cette campagne obéit principalement à la périurbanisation d'une agglomération proche ;

- Le quartier, comme beaucoup, est traversé par un parc en longueur, il sera à la fois un bio-corridor, une aire de loisirs, une circulation douce, un tampon de crue... l'image est belle, mais la fabrication d'un nouveau paysage urbain durable aurait nécessité l'évaluation des dimensions nécessaires pour ces usages simultanés ;

- Le plan de déplacement si courageux contribue à l'éviction hors du centre-ville de la population active /4, il éloigne l'habitat du travail /5, avec pour corollaire une aggravation du bilan carbone /6 ! Ces exemples contre-productifs conduisent parfois des urbanistes à dire que "l'écoquartier est un mot politiquement correct pour dire étalement urbain". De fait, depuis que le développement durable est un objectif politique affiché, la consommation de foncier agricole par l'urbanisation est accélérée /7. Pour ne pas nous arrêter à ce constat désabusé, nous devons poser les questions à la bonne échelle, depuis les usages de chacun jusqu'au grand territoire, nous devons travailler ensemble, en convoquant toutes les compétences nécessaires, en les inscrivant dans une démocratie locale effective. Ces principes de responsabilité et de moyens étaient déjà dans les statuts de la SFU et, depuis 2012, chaque membre les signe dans la charte déontologique.

Élargir le regard, conduire des approches pluridisciplinaires, inventer les méthodes du projet urbain territorial, ces exigences sont difficiles à tenir quand les moyens financiers nécessaires à une étude attentive sont parfois divisés par quatre !

Mais l'urbanisme, ce n'est pas seulement la réponse aux études localisées, c'est aussi une responsabilité collective, un projet humaniste. À ce titre, dans le débat politique actuel, tous les urbanistes plaident pour une approche transversale et globale, ils avancent cette position pour discuter de la ville pour tous, du territoire et de la décentralisation /8, ils en rappellent la nécessité pour la mise en œuvre qualitative de la politique du logement /9 et, pour approfondir les avancées de la conférence environnementale, ils rappellent que l'écologie et l'urbanisme /10 se rejoignent dans la même exigence. | Jacques Vialettes

 Pionnière en 1911 des organisations d'urbanistes dans le monde, la SFU, présidée par Jacques Vialettes, accueille statutairement les urbanistes qualifiés par l'Office professionnel de qualification des urbanistes (OPQU). Elle est membre fondateur de l'OPQU, du CFDU et du Conseil européen des urbanistes. www.urbanistes.com

SYNTEC-INGÉNIERIE

Pour un usage multi-fonctionnel des techniques



Jacques Vialettes (SFU) et Christian Deuré (Syntec-Ingénierie).

L'ingénierie, qui raisonne en projets et en objectifs, se pose d'abord la question du pourquoi. Si la conception de quartiers écologiques, durables, éco-quartiers – au fait, est-ce bien la même chose ? – et leur insertion dans le territoire en lien avec la nature paraissent à l'évidence répondre aux aspirations d'un grand nombre de citoyens, et peuvent de plus aider à freiner la disparition de certaines espèces végétales et animales ou le réchauffement climatique, on voit bien que cela ne répond pas entièrement aux questions de l'utilité du projet et du rôle de l'ingénieur.

En premier lieu, ce que l'ingénieur peut se dire, c'est que le travail sur ce type de quartier va l'obliger à être innovant, à sortir de ses routines et à repenser ses process. Travailler en équipe pluridisciplinaire, penser l'espace plus globalement, inventer des ouvrages (comme des "écoducs" pour les transits et les traversées de toutes sortes d'espèces animales), voilà des challenges excitants.

Et puis, concrètement, l'ingénieur constatera rapidement que le développement de tels liens entre quartiers (les fameuses trames vertes et bleues) et leur mise en œuvre effective risquent de se révéler très complexes. Car, au-delà de la belle idée, c'est bien un nouvel outil d'aménagement du territoire qu'il va falloir déployer et justifier. Se posent alors les éternelles questions du financement, de l'acceptation réelle (on crée des parcelles qui ne valent pas grand-chose... en dehors de leur valeur écologique), et aussi et surtout celles de leur usage, de leurs fonctions possibles.

L'ingénieur, qui se doit d'être "ingénieux", peut se demander si, au-delà de leur caractère de corridors écologiques, ces trames ne pourraient pas aussi servir d'autres usages. La promenade, bien sûr, les modes doux, les loisirs, mais ne peut-on imaginer que des objets "techniques" puissent profiter de ces espaces libres, si difficiles à trouver en dehors de nos pures campagnes ? Donc, ne pas se contenter d'une fonctionnalité spatiale et paysagère évidente. Pourquoi pas des bassins d'extension de crues, parkings occasionnels, galeries pour canalisations enterrées de transport de toutes sortes de produits, y compris dangereux (où elles seront bien plus en sécurité que dans les voiries et aux abords des espaces bâtis), et des transports en commun interurbains ou inter-quartiers ? Il ne s'agit pas d'y insérer des LGV ou des systèmes lourds et polluants, mais, puisqu'on commence à savoir penser

et fabriquer des TCSP plus légers, avec des réserves d'énergie et dont les plates-formes pourraient être mieux intégrées dans le site, de se délivrer de leur caractéristique de barrière infranchissable, incompatible avec le principe de la trame et avec les autres types de circulation. La gestion et la sécurité de tels systèmes devront être globales, ce qui implique leur prise en compte le plus tôt possible dans les études et les choix, et surtout celle de l'échelle administrative territoriale qui en sera responsable et de sa capacité à s'imposer à l'ensemble des autres acteurs.

Donner de la mixité

Tout cela pourrait concourir à éviter que ces espaces protégés ne deviennent aussi des "îlots de résistance" en perpétuelle lutte avec les autres sites, des zones "taboues", des "réserves d'Indiens". Il faut briser les solutions de continuité et donner de la mixité.

Dans le même esprit, l'ingénieur devra s'attacher à ce que ses projets urbains traditionnels permettent à la nature de s'implanter au-delà des lieux qui lui sont dédiés. Le découpage habituel des espaces urbains et des voiries en "bandes" ou en juxtaposition de zones ne laisse que peu d'interstices et de vides....

Au fond, dans ce nouveau contexte de multi-fonctionnalité, l'ingénieur devra apprendre à raisonner non pas en comparant avantages et inconvénients sur deux colonnes, mais plutôt en privilégiant ce que certains appellent des systèmes "sans regret", c'est-à-dire qui favorisent les avantages jugés prioritaires – que d'autres problèmes surviennent ou non. |



Syntec-Ingénierie rassemble les sociétés exerçant une activité d'assistance ou d'études techniques, d'ingénierie, de conseil en technologie, de contrôle ou d'inspection. Il s'agit de la plus importante fédération des professionnels de l'ingénierie, qui emploie en France plus de 350 000 personnes, dont près de 50 % de cadres ou ingénieurs. À travers leur comité "Environnement et biodiversité", ces ingénieristes sont très mobilisés sur des sujets comme la promotion de l'innovation, la transition énergétique, le développement de filières industrielles alternatives et la rationalisation des réglementations environnementales. Le président de Syntec-Ingénierie est Stéphane Aubarbier. www.syntec-ingenierie.fr

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU PAYSAGE

Biodiversité et liaisons douces

Le débat lancé en France entre 2007 et 2010 sous le nom de "Grenelle de l'environnement" et les deux lois qui l'ont suivi ont promu un "nouveau" concept, qui a connu un certain succès : celui de "trames vertes et bleues", visant à rétablir les continuités d'espaces naturels – terrestres et aquatiques – fragmentés par l'urbanisation et les infrastructures. En fait, si l'intitulé est nouveau, le concept ne l'est pas tant, et on peut même considérer qu'une partie de la richesse qu'il a connue dans le passé a même été oubliée.

Qu'est-ce en effet que la "trame verte et bleue", sinon un avatar des réseaux verts (*green networks*) ou structures vertes (*green structures*) proposés depuis plus d'un siècle par des urbanistes et des paysagistes dans plusieurs pays d'Europe et d'Amérique ? On peut remonter au concept de "ceinture verte", conçu pour Londres entre les deux guerres, ou encore à Frederick Law Olmsted, qui crée à Boston, en 1878, le "collier d'émeraude", une chaîne de parcs le long d'une petite rivière. Par la suite, ses deux fils développeront le concept, en proposant des plans verts pour la plupart des grandes villes américaines, avec un réseau continu et maillé de parcs, jardins et promenades, appuyés notamment sur les vallons aux pentes encore éparpillées par l'urbanisation.

Prendre en compte la biodiversité

L'objectif était d'offrir aux citoyens un accès à la nature, mais une nature considérée comme un cadre de vie pour leur bien-être et leur santé, pas encore comme un réservoir de biodiversité. Au cours du XX^e siècle, la préoccupation écologique croissante a conduit à prendre en compte cette biodiversité, en protégeant non seulement les espaces naturels, mais aussi, pour leur bon fonctionnement, les liaisons assurant leur continuité, les déplacements des animaux à la recherche de milieux variés, et le brassage génétique des espèces végétales et animales : les corridors biologiques, qui sont l'objectif de la trame verte et bleue.

Ce qui a été perdu dans cette approche purement écologique, c'est la structuration de l'espace, la vision d'ensemble de l'espace bâti et de l'espace ouvert et celle de leur interface. En effet, la continuité de l'espace ouvert, avec les avantages qu'on lui connaît – corridors écologiques et "liaisons douces" –, a pour corollaire la discontinuité de l'espace bâti, avec d'autres avantages, notamment l'individualisation de cellules urbaines – villes, villages, quartiers – ayant chacune son identité. Dans le prin-

cipe, les avantages se cumulent pour l'ouvert et pour le bâti, mais une planification "verte" qui ne tiendrait compte ni de la forme ni du caractère des entités urbaines qu'elle découpe, ni de la nature ni du traitement des interfaces, risque d'être aussi dommageable qu'une planification "grise" qui fragmente l'espace ouvert. Il faut considérer l'ensemble du territoire, et ses deux grandes composantes. C'est ainsi que l'on pourra avoir un "réseau nature" ou une "trame verte et bleue" qui sera plus qu'une continuité biologique et qui structurera l'ensemble de l'espace. C'est par exemple ce que met en place la Région Île-de-France, avec le Système régional des espaces ouverts, qui généralise le projet de ceinture verte instauré dans les années 1970.

Quant aux quartiers "écologiques", ou "durables", ou de "haute qualité environnementale", ils ne peuvent l'être que s'ils s'inscrivent en relation avec un réseau préalablement défini d'espaces ouverts, soignant l'interface avec celui-ci quand ils le touchent, et s'ils n'utilisent pas des labels tels que HQE comme un alibi pour réduire, fragmenter ou altérer ces espaces.

C'est de cette volonté de faire du projet et de penser l'espace, sans négliger bien sûr la qualité écologique, que procède le travail des architectes paysagistes. C'est la voix que veut faire entendre la Fédération française du paysage, de concert avec les autres professions de l'aménagement de l'espace (architectes, urbanistes...), mais aussi en lien avec les autres défenseurs d'un espace ouvert au service de l'homme – et notamment le collectif "Paysage(s)", dont elle fait partie. |

Pierre-Marie Tricaud



La Fédération française du paysage (FFP) est la seule organisation représentative de la profession de paysagiste concepteur. Elle regroupe plus de 500 membres, soit près d'un professionnel sur trois. Ses préoccupations concernent autant les débats sur le paysage que la valorisation de la profession.

C'est une structure d'accueil capable de prendre en compte toutes les évolutions en matière de qualification, de formation, d'éthique et de déontologie, ainsi que de développement. Elle se structure comme une organisation professionnelle regroupant les personnes physiques et morales. Son président est Jean-Marc Bouillon.
www.f-f-p.org

CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES ARCHITECTES

Architecture, environnement et vie sociale

Les citoyens, à travers tous les médias, sont largement sensibilisés à l'environnement, mais ils continuent pourtant, dit-on, à plébisciter la maison individuelle au milieu de sa parcelle. Les nouvelles formes de valorisation de la nature peuvent redistribuer les cartes de la valeur foncière, de la ségrégation spatiale, de la qualité de vie. La nature en ville étant devenue un atout économique, les quartiers écologiques en lien avec un réseau nature peuvent aider à ce renversement des tendances et permettent aux villes de mieux répondre aux attentes des citoyens.

La nature en ville favorise l'adaptation au changement climatique, la maîtrise du ruissellement, la réduction des pollutions, l'amélioration énergétique, la création de lien social, le maintien de la biodiversité... Cette envie de nature n'a pas de frontières, elle traverse toutes les catégories sociales, tous les acteurs économiques, et désormais tous les espaces de la ville sans exception. Cependant, la mise en place des quartiers écologiques nécessite l'élaboration d'objectifs et de questionnements et non pas de normes et de solutions, qui laissent trop de place aux lobbies ou aux intérêts sectoriels.

Vers une nouvelle gouvernance

Cela doit être aussi l'occasion d'établir une nouvelle gouvernance de la prospective urbaine *town planner*, qui intègre les pluridisciplinarités et les moyens financiers nécessaires aux études – actuellement notoirement insuffisants –, définit les enjeux et les responsabilités, organise les formations, tient compte des souhaits de tous les habitants, afin de formaliser un projet urbain, un *urban design* capable d'évoluer et de s'adapter dans le temps. C'est par le biais de la ville que le développement durable est en train de s'installer dans notre quotidien. La nature est devenue un instrument à part entière pour les professionnels de la ville. Dans ces équipes, les architectes, formés à la perception de l'espace, doivent apporter toutes leurs compétences en termes de formalisation du projet urbain et d'innovation architecturale. Dans les projets d'écoquartier en cours soutenus par le ministère, les architectes sont toujours présents, mandataires de l'équipe de maîtrise d'œuvre en charge du projet urbain, avec les paysagistes.

En 2010, le CNOA a publié l'ouvrage *Maires et Architectes. 18 propositions pour un urbanisme durable et une architecture responsable*. Dans le

cadre de la formation continue, il a aidé à mettre en place des pôles de formation dans chaque région. Des formations diplômantes au développement durable, de 21 jours sur une année, et d'autres plus courtes, souvent dispensées en partenariat avec l'Ademe, ont été suivies par de nombreux architectes. L'Ordre va rendre cette formation obligatoire à partir de 2013.

D'autre part, un groupe de travail sur le thème "rénovation et développement durable" a été mis en place. Un partenariat avec les écoles permet une évolution des habilitations à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP) dans ce domaine. Les 19 et 20 octobre 2012, à Strasbourg, le réseau des Maisons de l'architecture, soutenu par le CNOA, a organisé un festival d'architecture contemporaine où le développement durable a eu toute sa place. L'Ordre vient également de finaliser, avec les revues *A vivre* et *Ecologik*, une publication montrant comment le vivre ensemble, la qualité des espaces, la lumière, la nature trouvent leur place dans des habitats urbains individuels denses ou collectifs, neufs ou rénovés, et sont une alternative à la maison individuelle traditionnelle.

D'autres actions sont menées dans chaque région. Dans le Nord - Pas-de-Calais, à l'initiative du CROA, une assistance urbaine et architecturale auprès des petites communes et des particuliers a démarré en octobre, en partenariat avec les CAUE, qui assureront les formations, les DRAC, les STAP et les paysagistes.

L'utilisation du végétal est comme un fil rouge dans les réalisations de nombreux architectes actuels. Le succès des premières opérations intégrant le concept de nature et de trames vertes et bleues, aux différentes échelles, du logement au quartier, à la ville... laisse espérer une utilisation plus responsable de nos territoires, pour laquelle le CNOA et les architectes, pleinement légitimes, se sont largement engagés. | **Martine Pattou***

* Conseillère au CNOA.



L'Ordre des architectes, institué par la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture, est placé sous la tutelle du ministre de la Culture et compte 30 000 architectes agréés. L'inscription à l'Ordre confère le droit d'exercer la profession et de porter le titre d'architecte. L'Ordre se compose de 26 conseils régionaux et d'un Conseil national, lui-même constitué de 24 conseillers. Lionel Carli est le président de ce Conseil.

www.architectes.org

ORDRE DES GÉOMÈTRES EXPERTS

Pour des quartiers et corridors écologiques



Pierre-Marie Tricaud (FFP), Martine Pattou (CNOA) et Xavier Prigent (OGE).

Les géomètres experts se sont saisis de la problématique de l'aménagement durable des territoires avant la promulgation de la loi Grenelle 2. Ainsi l'Ordre a-t-il publié en 2010, avec l'Association des maires de France (AMF), aux éditions Publi-Topex, un ouvrage intitulé *Éco + quartier = quartier durable ? Sensibilisation et approche méthodologique*. Cette publication propose aux élus et professionnels de l'urbanisme une démarche qualitative d'aménagement de l'espace, qui tient compte du projet dans son environnement, de la continuité des trames bleues et vertes, de la préservation des écosystèmes, et surtout de la réduction de la consommation d'espaces agricoles et naturels. Dans son Livre blanc publié pour l'élection présidentielle de 2012, l'Ordre a émis un certain nombre de propositions, consistant notamment à promouvoir les quartiers écologiques et à mieux préserver les corridors écologiques. En milieu rural, il a suggéré de consacrer la dimension environnementale de la procédure d'aménagement foncier agricole et forestier (AFAF) dans une démarche de préservation des paysages et de mise en valeur des trames vertes et bleues. François Hollande, alors candidat, avait réagi positivement à cette proposition, en indiquant que la prise en compte de l'environnement dans cette procédure était "fortement souhaitable". En milieu urbain, il a proposé d'une part de libéraliser le droit de l'urbanisme par la voie du contrat, afin de favoriser l'émergence des éco-quartiers, et d'autre part d'imaginer des documents d'urbanisme en quatre dimensions, avec une dimension verticale pour favoriser une densification permettant de limiter l'étalement urbain, et une

dimension temporelle pour répondre à l'indispensable gestion évolutive de la ressource foncière, permettant par exemple d'anticiper la réaffectation des sites industriels et commerciaux situés à proximité de cours d'eau ou d'espaces sensibles et qui pourraient être amenés à disparaître dans la ville de demain.

Enfin, en juin 2010, la profession s'est dotée d'un Agenda 21, dont un des objectifs consiste à faire des géomètres experts des acteurs de la préservation de la biodiversité. Deux actions sont en cours : adapter les outils et procédures d'aménagement et d'urbanisme à la prise en compte des trames vertes et bleues, à la fois dans les opérations d'aménagement et dans les documents de planification. Les géomètres experts sont d'ailleurs à ce jour la seule profession à avoir adopté un agenda 21. |



L'Ordre des géomètres experts représente la profession auprès des pouvoirs publics et assure la mise en œuvre des directives, lois, décrets et arrêtés qui la régissent. Il veille à la discipline, au perfectionnement professionnel, au respect de la déontologie et des règles de l'art. L'Ordre définit également le cadre de la politique professionnelle pour assurer une qualité croissante des prestations et une amélioration des performances au regard des objectifs de développement durable. Il est administré par un conseil supérieur et 18 conseils régionaux dotés de la personnalité civile. Le président du conseil supérieur est Jean-François Mazuyer.
www2.geometre-expert.fr

SYNDICAT NATIONAL DES AMÉNAGEURS LOTISSEURS

Une force de proposition au service du durable

Aménager un territoire, sous forme de lotissement ou de zone d'aménagement concerté, n'est pas un acte banal. Il marque durablement l'environnement. En matière de quartiers écologiques en lien avec un réseau nature, les travaux du SNAL se sont principalement attachés à maîtriser les impacts environnementaux des opérations d'aménagement et à accroître leur qualité globale. En ce sens, les actions marquantes ont été :

- en 2001, l'appel à projets SNAL - Plan urbanisme construction architecture (PUCA) "Quand le lotissement retrouve le chemin de la ville" auprès d'aménageurs privés et publics. Les réponses ont permis de montrer comment concilier consommation économe de l'espace, densité, habitat individuel et qualité du cadre de vie ;
- depuis 2001, l'organisation de voyages d'étude à l'étranger sur le thème de l'aménagement et du développement durable ;
- en 2003, l'adoption de la Charte éthique du SNAL, qui repose sur trois valeurs fondamentales : le professionnalisme, la reconnaissance et le dialogue-concertation. Les adhérents du SNAL s'engagent à développer leurs compétences par la formation continue et à élever leurs responsabilités professionnelles au niveau des exigences du développement durable ;
- en 2008, l'édition du *Guide de l'éco-aménagement*, outil pratique de conduite opérationnelle d'une opération d'aménagement à caractère environnemental et de développement durable (formes urbaines, économies d'espace, cohésion sociale, biodiversité, intégration au paysage, accessibilité et déplacements, gestion maîtrisée de l'énergie, etc.) ;
- les Trophées de l'aménagement, qui récompensent tous les deux ans des opérations d'adhérents du SNAL exemplaires, innovantes et conformes aux principes du développement durable, sélectionnées par un jury indépendant composé de personnalités aux compétences reconnues dans le domaine concerné ;
- de 2002 à 2011, la participation à l'élaboration de la démarche HQE Aménagement, dont la certification par Certivéa (filiale du CSTB) a été lancée le 2 novembre 2011. Le SNAL est par ailleurs membre du bureau de l'association HQE et administrateur de France Green Building Council (GBC), association qui a pour objet d'animer au plan national une dynamique fédérant le public et le privé au service de la construction et de l'aménagement durables ;

- en régions, la signature de chartes entre des chambres régionales du SNAL et des collectivités locales sur l'aménagement et la construction durables (par exemple, entre la chambre SNAL Alsace et la communauté urbaine de Strasbourg en 2012) ;
- depuis 2009, la participation aux travaux du ministère sur les écoquartiers (groupe d'experts, commission d'analyse et d'appui, comité de préfiguration d'un label écoquartier) et sur la définition d'un label éco-quartier ;
- l'édition d'un ouvrage sur les écoquartiers, présentant neuf réalisations en France, dont quatre par des aménageurs SNAL, dans des contextes différents : friches industrielles et militaires, extensions de centre-bourg, petites communes et aires métropolitaines ;
- la mise en place de sessions de formation sur différentes thématiques. En sessions internes : densité et habitat individuel ; le rôle de l'aménagement dans la performance énergétique des bâtiments ; l'intégration de la gestion des eaux pluviales dans les aménagements. En partenariat avec l'École des ingénieurs de la Ville de Paris : l'utilisation de la 3D dans les projets d'aménagement et la concertation ; la programmation et la gestion du monde végétal ; la mise en ambiance nocturne "Partager la nuit" ;
- la mise en place avec des partenaires industriels d'accords pour intégrer dans l'aménagement les principes du développement durable : Cimbéton, GrDF, ErDF, Orange, etc ;
- la mise en œuvre d'une convention avec le Certu pour développer les savoir-faire et diffuser les bonnes pratiques pour des projets d'aménagement portés par des collectivités locales et des acteurs privés de l'aménagement en matière de qualité urbaine et d'insertion environnementale. |



Créé en 1980, le **Syndicat national des aménageurs lotisseurs (SNAL)** est l'unique organisation professionnelle représentant les entreprises privées d'aménagement et de lotissement. Il regroupe 300 sociétés, soit 80 % de la profession, qui contribuent chaque année à la production de plus de 25 000 logements. Il représente plus de 3 000 emplois directs et environ 50 000 emplois indirects. Le SNAL est tout à la fois un réseau de dimension nationale – 14 chambres régionales –, un label de référence et de qualité, un laboratoire de réflexion et une force de proposition. Il est présidé par Roger Bélier.
www.snal.fr

UNION DES MAISONS FRANÇAISES

Des solutions pour une densité raisonnable

Le rôle de la maison et de ses acteurs, les constructeurs, peut à première vue apparaître comme étant hors sujet en matière de construction de la ville et des quartiers. Pourtant, un minimum d'observation objective et statistique nous rappelle que les zones urbaines sont constituées pour moitié de logements individuels. Et que cette dynamique se maintient, malgré tous les discours sur la densité qui semblent déboucher exclusivement sur la construction d'immeubles collectifs.

Ce phénomène s'explique par les décisions prises par les collectivités, suivies d'actions concrètes : démolition d'ensembles collectifs obsolètes pour les remplacer par un mélange d'habitat individuel et de petits collectifs ; volonté d'apporter des réponses adaptées au besoin d'espace des familles ; prise en compte des attentes des habitants pour des densités acceptées. C'est dans ce contexte que la maison peut prendre sa place en tant que réponse à la demande urbaine.

Toutes les orientations politiques actuelles intègrent une volonté de densifier, à la fois pour éviter le gaspillage d'espace et pour assurer une meilleure rentabilité des réseaux publics d'infrastructures et de services. Dans ce cadre, la maison peut être un instrument de densité raisonnable, avec des opérations groupées permettant de bâtir 60 logements à l'hectare. Un document produit par le Certu en 2009 (*Pour un habitat dense individualisé*) le démontre, exemples à l'appui.

Quels sont les atouts de la maison ?

D'abord, il s'agit d'un produit destiné aux familles : toutes les communes ont des objectifs de diversité de population, en termes de revenus comme de générations, et la maison permet de les atteindre. La taille moyenne des ménages est de 2 à peine dans les grandes villes, alors qu'elle est de 2,5 en secteur périurbain et rural. C'est pour conserver des ménages avec enfants que les élus réclament des logements de 4 ou 5 pièces, qu'ils ont le plus grand mal à obtenir en logement collectif.

Ensuite, une maison se construit rapidement : entre le permis de construire et la livraison, le délai n'est que de quelques mois, tandis qu'une opération de petite taille peut être livrée en une année.

Toutefois, la réussite de la "réponse maison" dans la construction de l'urbain requiert des documents de politique urbaine dénués de préjugés. L'expérience montre que ces documents (PADD,

PLH, SCOT et PLU) sont le plus souvent rédigés par des urbanistes connaissant mal les potentialités de la maison en site urbain, ou parfois même les nient dans une approche trop idéologique. Trop souvent, les dispositions écrites rendent difficile, parfois sans le vouloir, l'option maison, à choix et densité fixes. Dans certains PLH ou SCOT, les évaluations des besoins en logement ne tiennent pas compte des différentes tailles de ménages attendus.

Autre condition requise : faire appel aux constructeurs pour répondre aux programmes d'aménagement. Bien souvent, le programme mis en consultation, préparé par les services techniques des communes, précise – ce qui est normal – la densité escomptée, en déduisant directement de celle-ci la réponse en termes de produits immobiliers. Or, l'identification classique associant maison et basse densité conduit à minorer *a priori* les réponses en faveur de la maison. Il faut donc veiller à la neutralité dans l'écriture des programmes.

Dans le cadre de sa commission nationale "Prospective", l'Union des maisons françaises s'est attelée à développer le savoir-faire des constructeurs en tant qu'acteurs urbains et à les faire reconnaître comme tels par les élus et leurs services. C'est un travail de longue haleine, avec des rapports de confiance qui se tissent au fur et à mesure des opérations réussies. De son côté, la commission nationale "économique et sociale" de l'Union a travaillé à la mise en place d'un outil interactif de simulation financière et juridique destiné au montage de petites opérations groupées de maisons. Enfin, depuis dix ans, le Challenge des maisons innovantes, initié par l'Union, a permis de faire émerger les meilleures réponses apportées par les constructeurs autour de la problématique "maison de ville". La dernière édition de décembre 2011 a ainsi vu la maison apporter des solutions en termes de mixité et de renouvellement urbains dans des villes comme Annecy, Bastia, Besançon, Châteaurenard, Saint-Dié-des-Vosges, Heillecourt, Clisson ou Roanne. |



L'Union des maisons françaises (ex-UNCMF) est la première organisation professionnelle en France représentant le secteur de la maison, et regroupe près de 600 marques adhérentes admises au syndicat après examen de dossier, réparties sur l'ensemble du territoire – soit plus de 55 % du marché français de maisons individuelles en diffus ou en village. Christian Louis-Victor en est le président.
www.uniondesmaisonsfrancaises.org

UNION DES CONSTRUCTEURS IMMOBILIERS

Répondre aux attentes des usagers

Les réflexions sur la ville de demain, après avoir porté sur la densité sous toutes ses variables, ont évolué vers les thèmes de la nature et de la biodiversité dans la composition de l'urbain, "imposant" ainsi l'objectif d'une véritable transition écologique. L'ensemble de ces problématiques entre bien évidemment dans le champ des préoccupations de l'Union des constructeurs immobiliers de la Fédération française du bâtiment (UCI-FFB), et nous sommes conscients de la nécessité de nous investir dans cette réflexion globale, même si au final nous ne réalisons que de l'habitat (sous des formes diverses), qui est partie intégrante de l'effort de durabilité de nos sociétés, et qui doit répondre aux attentes des usagers.

Il faut tout d'abord se garder d'envisager les différents espaces indépendamment les uns des autres au lieu de travailler à les articuler, et ne pas verser dans le tout ou rien, comme c'est parfois le cas. Nous nous défions de la tendance à l'irréversibilité qui peut en découler dans les choix d'affectation des terrains, car l'histoire démontre l'évolution permanente de la société. La "vitrification" des espaces par une mono-destination pourrait être perçue comme une injustice ou une ségrégation sociale. Nous adhérons à la notion de mixité fonctionnelle, qu'il faut toutefois confronter à la réalité économique, cette dernière évoluant sur des durées beaucoup plus courtes que celles de la construction de l'urbain.

Deux autres objectifs modèlent également nos réflexions : il s'agit de trouver l'adéquation entre documents d'urbanisme, marché local et réalité foncière ; et celle entre prix de sortie et demande solvable. Cette réalité de terrain doit naturellement faire partie de la réflexion amont, la forme urbaine induisant le coût de construction.

Les écoquartiers sont une des réponses que nous préconisons, pour autant que l'échelle de réflexion dans laquelle ils s'intègrent soit tout naturellement celle de l'intercommunalité au sens large (les aires urbaines). Ces écoquartiers peuvent s'imaginer sous trois formes principales : un champ d'expérimentation sur la base d'un terrain vierge ; la constitution d'un morceau de ville par reconversion de friches industrielles ; la reconstitution d'un morceau de ville sur un terrain mité.

Nos actions et celles de nos membres vont résolument dans ce sens, avec différents volets : sur le plan opérationnel, les membres de l'UCI-FFB inter-

viennent très directement, par exemple, sur la ZAC Sainte-Marthe à Marseille, un écoquartier de 100 ha ; sur le plan informatif, l'UCI-FFB sensibilise ses membres par la publication d'ouvrages, le plus récent ayant été consacré à l'aménagement durable, soit une dizaine d'opérations de ce type, avec les dossiers de sept opérateurs dans différentes régions de France ; sur le plan pratique, l'UCI-FFB a développé le concept "construire propre", qui inclut entre autres la problématique d'éco-utilisation et de récupération des matériaux.

L'UCI-FFB intègre donc bien l'ensemble des réflexions amont en matière d'urbanisme, afin d'aider ses membres à mieux les traduire dans la pratique quotidienne de leurs métiers, dans le respect du développement durable, et pour répondre aux attentes des citoyens en matière d'habitat responsable, mais aussi économiquement abordable. |



Dominique de Souza (UCI) et Dominique Duperré (UMF).

➔ Créée en 1962, l'**Union des constructeurs immobiliers** (UCI) rassemble les acteurs de la construction immobilière au sein de la Fédération française du bâtiment (FFB). L'UCI-FFB est présente sur l'ensemble du territoire national avec 800 membres (constructeurs de maisons individuelles, promoteurs immobiliers et aménageurs lotisseurs), et elle est organisée en neuf régions. Dotée d'un agenda 21 dès 2007, elle est depuis cette date membre du Comité 21. Résolument tournée vers les enjeux du développement durable, l'Union s'attache à informer ses adhérents et à développer les outils pratiques nécessaires à leur sensibilisation dans ce domaine. Son président actuel est Dominique de Souza.

CORPS DES ARCHITECTES-CONSEILS DE L'ÉTAT

Un aménagement qui valorise, préserve, entretient

En 1950, le Corps des architectes-conseils de l'État naît de la seconde reconstruction européenne, après la Seconde Guerre mondiale. Soixante ans plus tard, le monde dans lequel il pratique a changé avec une profondeur sans égale depuis la révolution industrielle. L'environnement et l'économie entraînent le social dans leurs crises, les lois en rendent compte (Grenelle 1 et 2), les structures se transforment (réformes des collectivités territoriales). Nous avons quitté le modernisme. Une nouvelle reconstruction est à l'œuvre et nous anime.

Historiquement attachés à la qualité architecturale et à la qualité sociale, les conseils sont engagés dans le respect de l'environnement. Nourrie des lois Grenelle 1 et 2, la nouvelle circulaire concernant leurs actions pour les ministères de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, et de l'Égalité des territoires et du Logement, ouvre à des dimensions qui excèdent le seul local, municipal et départemental, et les inscrivent dans la perspective territoriale.

L'imbrication des échelles

L'ancienne conception de la montée dans les échelles de l'aménagement du territoire – le bâtiment, la parcelle, le quartier, la commune, la communauté de communes, etc. – ne vaut plus que très partiellement. Cet emboîtement est emporté par toutes les dimensions transcalaires que le développement durable demande de prendre en compte. L'imbrication des échelles appelle à réfléchir au niveau des territoires, et à apporter des réponses pertinentes aux réalités transversales touchant à l'écologie, la biodiversité, l'énergie, à la mobilité et aux déplacements, c'est-à-dire s'assortissant des continuités naturelles. Les PLU et SCOT intercommunaux instrumentent cette logique de continuité et d'échange, de partage et de solidarité, que les inter-SCOT et SCOT régionaux porteront au mieux. Il s'agit de concevoir un aménagement du territoire qui valorise, préserve, entretienne ce qui reste de nature, c'est-à-dire toutes les expressions du vivant auquel l'homme appartient, même s'il en est l'expression la plus à même de se dénaturer, tous les échanges.

C'est dans ce contexte que les architectes-conseils de l'État élargissent leurs missions au niveau régional tout en restant au plus proche des territoires. Ils expliquent et défendent les grands chantiers natio-

naux auprès d'élus souvent démunis face à la forte nécessité d'évolution de l'aménagement des territoires que les lois signifient et instrumentent.

La maîtrise indispensable de l'étalement urbain, la recherche d'une économie de l'espace donc, conditionne la réussite des autres aspects de l'aménagement : qualité de vie sociale, équité territoriale, continuité biologique des trames vertes et bleues, protection des espèces et qualité des milieux habités, usage rationnel et économe de l'énergie, recours aux énergies renouvelables, développement des modes de déplacement doux, protection du domaine agricole, en règle générale protection de la ressource non renouvelable et développement des approches alternatives... | **Philippe Madec**



Philippe Madec et Emmanuel Raoul (PUCA).



Les architectes-conseils apparaissent en 1950, nommés par Eugène Claudius-Petit, ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme. Ils sont alors recrutés parmi les plus éminents architectes de l'époque. Très vite, ils se réunissent sous la forme d'une association loi 1901, nommée **Corps des architectes-conseils**, qui se consacre à promouvoir la qualité architecturale et urbaine, tout en constituant un lieu d'échange de pratiques professionnelles et de formation. Capteurs d'informations répartis sur tout le territoire, ce sont 149 architectes qui composent actuellement ce réseau original et unique, capable de rendre compte en temps réel de la situation de l'architecture et de l'urbanisme en France. Philippe Madec en est le président.

www.architectes-conseils.fr

PLAN URBANISME CONSTRUCTION ARCHITECTURE (PUCA)

L'hybridation nature-urbanité,
ou penser autrement

La prise en compte des enjeux environnementaux incite à remettre en question les pratiques de l'urbanisme élaborées au cours des dernières décennies. Penser la ville durable impose de se doter de nouvelles méthodes et de nouveaux cadres de pensée. Première nécessité : penser autrement la relation ville-nature. Dès lors que l'on raisonne à l'échelle des territoires urbains durables, la nature apparaît comme une composante essentielle tout à la fois de la ville elle-même et des écosystèmes plus vastes auxquels elle participe /1.

Aujourd'hui, l'hybridation nature-urbanité fait partie des "clefs d'accès à la ville durable" /2. Ce nouveau regard englobant porté sur deux objets historiquement dissociés s'est progressivement imposé. D'un côté, la ville contemporaine s'est inscrite dans une rupture historique /3. Contrairement à la ville ancienne ou moderne, elle n'est en effet ni urbaine ni rurale, mais les deux à la fois. De l'autre, la prise en compte de l'environnement dans le cadre de l'impératif écologique s'est ouverte au-delà de la notion de paysage, pour progressivement intégrer l'idée de nature, et enfin englober le monde vivant /4. La nature dont il est question dans la ville-nature ne se réduit ni aux parcs de l'ornementation classique, ni aux espaces verts de l'hygiénisme moderne. Dans la ville-nature, le vert cesse d'être un simple "décorum" pour devenir une ressource capable de fournir des services écosystémiques ou d'induire des dynamiques économiques autant que d'agréments la qualité de vie /5.

Des difficultés à surmonter

Cette nouvelle donne n'est pas sans soulever des questions pratiques aux collectivités locales dans l'élaboration de leurs stratégies urbaines. L'objectif, d'apparence consensuelle, provoque chez certaines collectivités une "schizophrénie du vert" /6 dans laquelle l'objectif de constitution de "réseaux nature" se heurte aux impératifs d'une urbanisation érigée en moteur de la redynamisation territoriale. Pour d'autres, principalement les petites et moyennes villes, l'élaboration de la trame verte et bleue, outil d'aménagement récemment introduit dans le Code de l'urbanisme et le Code de l'environnement, cristallise plusieurs difficultés : mobiliser les moyens techniques nécessaires à la connaissance fine et objectivée des composantes du territoire ; trancher entre une démocratie tech-

nique et une participation citoyenne ; concrétiser à l'échelle locale une volonté qui mobilise trois niveaux territoriaux emboîtés : État, régions, intercommunalités ou communes /7.

L'identification de ces difficultés ne bride cependant pas le regard des professionnels et des élus, au contraire. La recherche d'une nouvelle hybridation ville-nature stimule les pratiques et impose de nouvelles pluridisciplinarités. À ce titre, les dix démarches retenues lors de la consultation du Grand Pari(s) (2008) actent un virage significatif dans les préoccupations et les méthodes. Dans leurs réflexions sur l'avenir de la métropole parisienne, elles ont toutes invoqué les interdépendances entre les strates naturelles et artificielles, et ont toutes cherché à articuler les parties de ville et les zones naturelles /8. Les expérimentations "Villa urbaine durable 2" illustrent, elles aussi, comment l'intégration des réseaux nature interroge les pratiques de programmation et de conception afin d'aboutir à des quartiers environnementaux. L'exemple de la ville de Chalon-sur-Saône est notable : le devenir de sa dernière réserve foncière, îlot urbain de jardins familiaux, clef de voûte de l'arc vert irriguant la ville, oblige les élus, les urbanistes et les architectes à tout re-questionner – formes urbaines, densité, modes de vie...

Cette dynamique, tout juste amorcée, aura des conséquences marquantes sur la forme des villes. C'est tout l'enjeu des recherches et des expérimentations menées par le PUCA que d'explicitier et d'accompagner ces mutations qui se dessinent. |

➔ **Le PUCA** développe des programmes de recherche incitative et des actions d'expérimentation en apportant son soutien aux innovations et aux démarches scientifiques et techniques dans les domaines de l'aménagement des territoires, de l'habitat, de la construction et de la conception architecturale et urbaine. Organisme de référence pour les élus, le monde des professionnels et des universitaires, il favorise des travaux qui éclairent l'action publique en permettant un regard réflexif. Emmanuel Raoul est le secrétaire permanent du PUCA.
<http://rp.urbanisme.equipement.gouv.fr/puca/>

1/

Anne Querrien (dir.), "Natures en villes", *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 74, 1997.

2/

Pierre Lefèvre, "Voyages dans l'Europe des villes durables", PUCA-CERTU, n° 188, 2008.

3/

Yves Chalas, "La ville-nature contemporaine", présentation résumée de l'intervention du 29 juin 2009.

4/

Chris Younés, Stéphane Bonzani, "Innovations urbano-architecturales durables dans les projets European", conférence de Graz, 4 et 5 novembre 2009.

5/

Emmanuel Boutefeu, "La demande sociale de nature en ville. Enquête auprès de habitants de l'agglomération lyonnaise", PUCA-CERTU, n° 154, 2005.

6/

Carole Barthélémy, "Atlas analytique de la trame verte de Marseille", 2011, recherche en cours.

7/

François Benchendikh, "La ville petite et moyenne terrain de formalisation de la biodiversité, constitution d'un réseau d'acteurs et recherche exploratoire par le biais de la biodiversité, trame verte et bleue", recherche en cours.

8/

Ann Carol Werquin, "Des villes vertes et bleues, de nouvelles infrastructures à planifier", PUCA-CERTU, n° 186, 2007.